

ORIENTATION ET RÉORIENTATION À L'ISSUE DE LA 1^{RE} ANNÉE PASS ET CONDITIONS POUR UTILISER SA 2^E CHANCE

ETUDIANTS DE PASS N'INTÉGRANT PAS UNE FILIÈRE DE SANTÉ

PASS	Licence	2 ^e chance *	Réorientation / Poursuite d'études
Année PASS validée (60 ECTS)	<p>Accès de droit : poursuivre en licence 2 dans la mention correspondant à l'option suivie en L1 PASS.</p> <p><i>Exemple :</i> PASS option Génie civil > L2 Génie civil Inscription via RealWeb.</p> <p>Attention - Accès uniquement sur dossier pour le parcours BCP de la mention Sciences de la vie. - L'option Physique-Chimie ne permet pas de poursuivre de droit en L2 Physique (accès sur dossier). - MIASHS : PASS option MIASHS permet un accès de droit en L2 MIASHS de UT2J. Accès sur dossier en L2 MIASHS UT3.</p>	<p>Il est possible de tenter sa 2^e chance à l'issue de la L2 (120 ects) ou L3 (180 ects).</p> <p>La validation de l'année de L1 PASS donne l'équivalence de l'option santé, il n'est pas nécessaire de suivre cette option en L2 ou L3.</p> <p>Les notes du L1 PASS ne sont pas prises en compte pour le classement à l'issue de la L2 ou de la L3. Seuls les résultats de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte.</p>	<p>Intégrer une 2^e année de licence d'une mention différente à l'option en L1 PASS.</p> <p>Se réorienter vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un BUT ; - des écoles d'ingénieurs Toulouse Tech ; - une licence en droit ; - une école d'infirmier. <p><i>(Voir pages 6, 7, 8)</i></p> <p>Les formations accessibles de droit : inscription via RealWeb.</p> <p>Les formations accessibles sur dossier : candidature via eCandidat.</p>
<p>Année PASS non validée - obtention moyenne < 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS</p> <hr/> <p>- obtention moyenne >= 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS</p>	<p>Faire une L1 de votre choix. Attention : pour accéder à la 2^e chance, la mention choisie doit proposer une L. AS 1.</p>	<p>Il faut valider la L1 puis la L2 (120 ECTS) ou la L3 (180 ECTS) avec l'option santé.</p> <hr/> <p>Il faut avoir validé la L1, la L2 ou la L3.</p> <p>Les notes de la L1 PASS ne sont pas prises en compte pour le classement à l'issue de la L2 ou de la L3. Seuls les résultats de l'année en cours (L2 ou L3) sont pris en compte.</p> <p>Une moyenne >= 8/20 aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS donne l'équivalence de l'option santé, il n'est pas nécessaire de suivre cette option en L2 ou L3</p>	<p>Inscription via Parcoursup.</p>

* Les notes du L1 PASS ne sont pas prises en compte.

* Pour candidater à MMOP, que ce soit la 1^{ère} fois ou lors de la 2^e chance, il faut avoir validé l'option santé et son année de licence à la session 1 (pas à la seconde session "rattrapage").

Les 60 ECTS de l'année de licence (L. AS 1, L2 ou L3) doivent être obtenus en totalité durant l'année universitaire de candidature en MMOP (sauf dans le cadre d'un Régime spécial d'étude - RSE).